

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
<b>04/10/2021</b>
Date d'affichage
<b>04/10/2021</b>
Nombre de conseillers en exercice
<b>14</b>
Nombre de conseillers présents
<b>10</b>
Nombre de conseillers votants
<b>12</b>

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 04 octobre 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/049 – RESSOURCES HUMAINES Convention médecine préventive

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée selon l'article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas), autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités de l'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centres de Gestion de l'Eure et ce conformément à l'exemplaire exposé,
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centres de Gestion de l'Eure et ce conformément à l'exemplaire exposé,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Date	Signature
08 octobre 2021	 Stéphane SIMON, Maire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/050 – RESSOURCES HUMAINES Lignes directrices de gestion

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 impose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux autorités territoriales de rédiger les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui guideront l'organisation des ressources humaines de la collectivité, tant en matière de stratégie de pilotage qu'en matière de valorisation des parcours.

Ces LDG sont définies pour une durée maximale de 6 ans et doivent faire l'objet d'un avis préalable du comité technique.

Au titre de l'année 2021, le comité technique avait validé, pour les collectivités ayant au maximum 10 agents, la possibilité de s'appuyer sur des lignes de gestion standard leur permettant de gérer leurs avancements de grade pour l'année 2021.

Ces lignes directrices ne seront plus valides au-delà du 31 décembre 2021.

Il importe donc de mettre en place un nouveau document pour les années à venir.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre les éléments du modèle standard établi et utilisé pour l'année 2021 dans le nouveau document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUHAITE** reprendre les éléments du modèle standard établi et utilisé pour l'année 2021 dans le nouveau document.

Date	Signature
08 octobre 2021	 Stéphane SIMON, Maire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/051 – RESSOURCES HUMAINES Adhésion au nouveau contrat groupe d'assurance statutaire

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Codes des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéas 2 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 alinéas 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/12/2020, approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG du 24/06/2021, autorisant le président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS ;

Vu la délibération n°20/007 du conseil syndical en date du 02 novembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Vu l'exposé du Président ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la commande Publique ;

Date	Signature
08 octobre 2021	 



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer, à compter du 1er janvier 2022, au contrat groupe d'assurance statutaire (2022-2025), jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL :

Pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie / longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC :



Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariales assurée (frais du CDG exclus)

*A cette fin, le conseil syndical :*

**AUTORISE** le Président à signer les documents contractuels en résultant ;

**PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Date	Signature
08 octobre 2021	 Stéphane SIMON, Maire 



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/052 – RESSOURCES HUMAINES Mise en place du référent signalement 'discrimination', 'actes de violence'...

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif s'inscrit dans les conditions du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 et se traduit notamment par la désignation d'un référent compétent dans ces domaines et ce, quelle que soit la taille de la collectivité.

Dans ce contexte, les Centres de Gestions normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leurs collectivités une nouvelle mission facultative mutualisée « Référent Signalement » dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite. Seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent.

Selon la délibération du conseil d'administration du CDG27 du 24/06/2021, les tarifs sont les suivants :

Tarification 2021 par signalement traité pour une collectivité ou EPCI affilié : 365 €

Tarification 2021 par signalement traité pour une collectivité ou EPCI non affilié : 635 €

Il est proposé au conseil syndical :

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de référent signalement ;
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de référent signalement ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Date	Signature
08 octobre 2021	Stéphane SIMON, Maire  



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/053 – BUDGET Décision modificative

Monsieur Stéphane SIMON, Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre des décisions modificatives sur le budget 2021 pour les travaux du parvis de la mairie et la pose du pot à boue sur la chaudière de la mairie

Libellé	Article	Diminution	Augmentation
Dépenses imprévues d'investissement	c/020	- 8 950 €	/
Mairie travaux parvis	c/2041513 2020002	/	+ 8 200 €
Pot à boue chaudière	c/21312 2008916	/	+ 900 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter les décisions modificatives précédemment décrites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les décisions modificatives précédemment énoncées.

Date	Signature
08 octobre 2021	Stéphane SIMON, Maire  



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Délibération n° 21/054 – CHEMINS RURAUX Constat de déclassement et autorisation d'échange

Par délibération n°21/043 du 10 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé le déclassement du domaine public communal la sente rurale n°13.

Cette sente ayant fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte à céder et lui attribuer une référence cadastrale (ZB599) a ensuite été désaffectée.

La délibération n°21/043, rendue exécutoire en préfecture le 10/09/2021, n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune remarque des services de l'Etat. Il est donc désormais possible de constater la désaffectation matérielle du bien et d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Ainsi :

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales ;

Vu la délibération n°21/043 du 10 septembre 2021 demandant le déclassement de la sente rurale n°13 ;

Vu le plan de division établi par GEODIA CONSEIL, géomètre expert délimitant la sente déclassée ;

Vu la désaffectation formelle de la sente rurale n°13 concernée par la procédure de déclassement du domaine public ;

Date	Signature
08 octobre 2021	 Stéphane SIMON, Maire 





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose à l'assemblée :

- De constater la désaffectation à l'usage du public de la sente rurale n°13 d'une superficie de 02a 48ca, telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par GEODIA CONSEIL géomètre expert annexé à la présente délibération ;
- De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;
- De décider de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- De céder la parcelle ZB599 à M Guy Campmas en échange de la parcelle ZB597 appartenant à M Guy Campmas ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

Où le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en **ADOpte** les conclusions et les convertit en délibération.

Date	Signature
08 octobre 2021	 Stéphane SIMON, Maire 

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/10/2021	Date d'affichage	04/10/2021		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice		X	Mme Béatrice CENIER
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Questions Diverses

#### 1- Dissolution du SICOSSE

Lors de l'assemblée générale du 28 septembre, la dissolution du SICOSSE a été actée. La compétence a été transférée à EPN. Le problème est que le SICOSSE a des terrains, dont le terrain de Pablo Neruda. Le gymnase de Pablo Neruda doit être démoli (mais, présence d'amiante).

#### 2- Travaux Place Billie D Harris

Information est donnée au conseil municipal que les travaux de réaménagement de la place Billie D Harris débuteront le lundi 11 octobre 2021 pour une durée de 8 à 10 semaines environ.

#### 3- Travaux de la boulangerie

Une réunion avec l'architecte est prévue le 13 octobre pour analyser les offres reçues.

#### 3- Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 21 novembre 2021.

#### 2- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 19 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h57.

Date	Signature
08 octobre 2021	Stéphane SIMON, Maire  